



Amap de Monein

Compte rendu de la réunion du 16 septembre 2011

La réunion est ouverte par Jean Michel qui signale l'arrivée d'une nouvelle bénévole Yasmina Ben Abdallah qui s'occupe du contrat œufs.

1 - Signatures des contrats hiver

Les signatures **des contrats hiver (1^{er} semestre 2012)** auront lieu :

- **le 18 novembre** à la **salle Saint Girons** et **le 25 novembre** à la grande **salle du Pont-Lat**

Il s'agit des contrats suivants : Bœuf, Caillé, Fromage de brebis, Herbes arom., Haricots secs, Produits laitiers, Légumes, Miel, Œufs, Pain, Porc, Volailles, Fromage de chèvre.

Quelques détails pratiques :

Chaque bénévole, responsable de contrat, prépare son contrat pour **le mardi 8 novembre au plus tard** pour le site (ne pas oublier de demander au producteur s'il augmente son prix et s'il a des dates d'absence)

- Pour être en conformité la **TVA à 5,5%** devra apparaître sur le **reçu** du haut (reçu que garde le gestionnaire) de chaque contrat. Le calcul de la TVA se fait avec la formule suivante :

TVA à 5.5% = Total - total/1.055 (ce qui ne change rien au montant que doit payer l'amapien).

Question : Doit-on uniformiser les contrats ? L'uniformisation n'est pas retenue pour le moment.

2 - Budget 2012 : (97 familles adhérentes pour 48000€ de chiffre pour le 2^{ème} semestre 2011-)

La décision d'envoyer à chaque famille 4 courriers par an est prise (2 plannings individuels, une convocation à l'Assemblée Générale ainsi que le compte rendu de l'A.G.).

Jocelyne centralise les documents, les imprime et les envoie.

Les timbres, les cartouches, les feuilles, l'achat d'un ordinateur et l'hébergement du site créent la nécessité d'un nouveau budget. Il sera donc proposé à l'A. G. que **la cotisation des adhérents soit portée à 6 € par famille** et que celles des **producteurs** soit désormais **fonction du chiffre** réalisé. (voir répartition ci-dessous)

De 1 à 2500 euros **10 euros** – 2501 à 5000 euros **25 euros** – 5001 à 7500 **40 euros** - 7501 à 10000 **55 euros**
10001 à 12500 **70 euros** 12501 à 15000 **85 euros** – 15001 à 17500 **100 euros** – 17501 à 20000 **115 euros**

Cette décision sera soumise à l'approbation de l'A.G. le 7 octobre.

3 - Mode de fonctionnement :

Notre organisation ne nous permettant pas d'intégrer des adhérents en continu, nous le ferons une fois au cours des 6 mois (en avril pour le prochain semestre).

4 - Quelques infos à propos des contrats :

- Fin du contrat savon : Mise en place par Roselyne Toulouse d'un achat groupé.
- Fin du contrat noisettes : Madame Bayaud doit arracher ses noisetiers malades.
- Augmentation du tarif du lait : 1,05€ le l de lait, 0,42 € le yaourt, from blanc : 1,05 les 200g. et 4,20€ les 800g.
- Pommes- Jus de pommes : Mr Coustille d'Aussevielle nous invite à visiter sa production.
- Petits fruits : Jean Paul Sigail, satisfait de sa coopération avec l'Amap, pense pouvoir diversifier sa production au printemps prochain.
- Farine : Claude Loustalot plante du blé l'an prochain.
- Herbes Aromatiques : Madame Granger pense arrêter le contrat (4 contrats seulement.)

5 - Bilan première utilisation de l'applicatif :

- Philippe Régnier a pris en compte toutes les simplifications demandées ce qui permet d'utiliser l'applicatif pour les signatures des contrats hiver. Quelques personnes seront formées par Philippe.
- Il sera nécessaire de mettre à jour les données des adhérents.

6 - Fête et Assemblée Générale :

- L'Assemblée Générale aura lieu le 7 octobre dans une salle de la Mairie après la distribution. Marie Agnès, Chantal et Jean-michel sont chargés de sa préparation.
- A la suite de l'A.G. aura lieu sous les halles la fête de l'Amap installation des chaises et des tables dans l'après-midi ainsi qu'un atelier Pizza de Pascale.

Laurence Graumer fait appel à tous pour animer la fête. La réunion se termine par une auberge espagnole.